

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Nom du Produit:** Norsol Acid Etch

**Usage du Produit:** Finition de Surfaces Aluminium

**Fabricant:** Contactez le fournisseur

**Fournisseur:** Northern Technical Solutions Inc.  
**Adresse:** 7040 Wellington Rd 124 South  
 Guelph, ON N1H 6J3

**Numéro de téléphone:** 519-766-9899

**Numéro de téléphone d'urgence:** 519-766-9899

## SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX

Noms des Chimiques	CAS#	Pd%	ACGIH-TLVs 8 hr MPT	NIOSH IDLH	CL <sub>50</sub> (4 heures, Rat)	DL <sub>50</sub> (Orale, Rat)
Difluorure d'ammonium	1341-49-7	90 - 100	2.5 mg/m <sup>3</sup> (F)	30 ppm (HF)	319 ppm (HF)	130 mg/kg
Phosphate d'ammonium monobasique	7722-76-1	5 - 10	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles	5750 mg/kg

## SECTION 3 – DANGERS

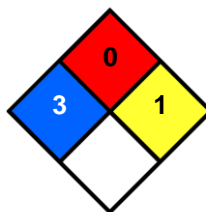
**Vue d'ensemble des Urgences:** DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES CHIMIQUES. TOXIQUE. NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INHALATION OU INGESTION. PEUT CAUSER DES EFFETS CHRONIQUES.

**SIMDUT:** E – Corrosif; D1B – Effets Toxiques Aiguë; D2B – Effets Toxiques Chroniques



**SIMD ET ANPI:**

<b>SANTÉ</b>	* 3
<b>INCENDIE</b>	0
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	1
<b>EPP</b>	X



Légende	
Danger Extrême	4
Graves	3
Modérée	2
Légère	1
Minimal	0
Chronique	*

**TMD/DDT:** HYDROGÉNODIFLUORURE D'AMMONIUM SOLIDE  
 Classe 8; UN1727; GE II

**Organes Cibles:** Les yeux, la peau, des voies respiratoires, des dents, les os.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

**Yeux:** Rincer immédiatement l'oeil ou les yeux exposés, en maintenant les paupières ouvertes, sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Peau:** Rincer immédiatement la peau à grande eau tout enlevant les vêtements contaminés. Rincer la région touchée sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Ingestion:** Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. Si la victime vomit naturellement, la pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair (°C/°F - TCC):** Pas disponibles.    **LEL:** Pas disponibles.    **UEL:** Pas disponibles.

**Produits de combustion dangereux:** Oxydes de phosphore, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote.

**Température d'auto-inflammation (°C/°F):** Pas disponibles.

**Produits extincteurs:** Poudre extinctrice B, dioxyde de carbone.

**Méthodes de lutte contre l'incendie:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet et qu'un appareil respiratoire autonome (APRA).

**Dangers d'incendie et d'explosion:** Contact avec métaux peut produire inflammable gaz d'hydrogène.

**Données sur l'explosibilité-sensibilité aux chocs:** Pas disponibles.

**Données sur l'explosibilité-sensibilité aux décharges électrostatiques:** Pas disponibles.

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles:** Danger. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de la Section 8 protection individuelle. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur.

**Interventions en cas de déversement:** Évacuer le personnel non protégé et non formé de la zone. Le déversement doit être nettoyé par des personnes qualifiées seulement. Confiner le déversement. Éviter la formation des poussières. Empêcher le déversement d'entrer dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau. Ramasser les produits déversés et nettoyer la zone. Placer déchets dans un récipient fermé approprié pour élimination. Consulter à la Section 13 pour l'élimination considérations.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention:** Réservé aux industries et aux professionnels seulement. Conformément aux directives de votre employeur. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou les émanations. N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec une protection respiratoire. Ne pas avaler. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail. Enlever les vêtements contaminés et les jeter ou les laver avant de les réutiliser. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Entreposage:** Conformément aux directives de votre employeur. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer loin des matières incompatibles. Conserver loin des sources de chaleur. Tenir hors de la directe lumière soleil. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des Yeux/Visage:** Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un écran facial.

**Protection des Mains:** Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des gants résistants aux chimiques. Sélectionner et porter des gants selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant de gants.

**Protection de la Peau:** Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter l'équipement de protection approprié au besoin pour empêcher l'exposition. Sélectionner et porter d'équipement de protection selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant d'équipement.

**Protection Respiratoire:** Conformément aux directives de votre employeur. Ne pas respirer les poussières ou les émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate porter un appareil de protection respiratoire approprié. Sélectionner et porter d'équipement respiratoire approuvé par le NIOSH selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail.

**Ingestion:** Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit.

**Ventilation:** N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec de protection respiratoire.

**Système de contrôle technique:** Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Utiliser un résistant à la corrosion système de ventilation. Il doit y avoir une douche de sécurité et une fontaine pour irrigation oculaire dans le voisinage immédiat des zones de travail.



### LIMITES D'EXPOSITION:

Noms des Chimiques	ACGIH TLV – 15 min STEL	ACGIH TLV – 8 hr MPT	OSHA PEL - 8 hr MPT
Difluorure d'ammonium	6 ppm (HF)	2.5 mg/m <sup>3</sup> (F)	3 ppm (HF)

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique:** Solide

**pH (10%):** 4.73

**Densité de vapeur (Air = 1):** Pas disponibles

**Volatils (Wt%):** Pas disponibles

**Viscosité:** Pas disponibles

**Solubilité dans l'eau:** Soluble

**Tension de vapeur:** Pas disponibles

**Point d'ébullition (°C/°F):** ~239 / 462

**Seuil de l'odeur (ppm):** Pas disponibles

**Apparence; Odeur:** Blanc; pungent

**Point d'éclair (°C/°F - TCC):** Pas disponibles

**Température d'auto-inflammation (°C/°F):** Pas disponibles

**Vitesse d'évaporation (Éther =1):** Pas disponibles

**Limite supérieure d'explosibilité (LSE):** Pas disponibles

**Limite inférieure d'explosibilité (LIE):** Pas disponibles

**Point de fusion/congélation (°C/°F):** ~125 / 257

**Densité spécifique (l'eau =1):** ~1.5

**Coefficient de l'eau/d'huile:** Pas disponibles

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité Chimiques:** Stable. Pas de polymérisation dangereuse.

**Matières incompatibles:** Agents oxydants, des agents réducteurs, l'acides, les bases, l'eau. Contact avec métaux peut produire inflammable gaz d'hydrogène.

**Conditions à éviter:** Ne jamais ajouter d'eau à une matière corrosive. Toujours ajouter la matière corrosive à l'eau. Lorsqu'on mélange avec de l'eau, ajouter lentement de petites quantités en brassant. Utiliser de l'eau froide pour empêcher la production excessive de chaleur.

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de phosphore, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

## SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**Voies d'Exposition:** Yeux, Peau, Inhalation, Ingestion

### EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË:

**Yeux:** Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer de graves douleurs, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

**Peau:** Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer des rougeurs localisées, de l'enflure, des démangeaisons, de la douleur intense, la formation de cloques, des ulcérations et une destruction des tissus.

**Inhalation:** Nocif ou mortel. Corrosif. Provoque des graves brûlures. Les symptômes peuvent être retardés. Peut causer l'inflammation, pneumonie chimique, œdème pulmonaire, des convulsions et l'asphyxie.

**Ingestion:** Nocif ou mortel. Corrosif. Provoque des graves brûlures. Peut causer de graves dommages permanents à du système digestif.

DONNÉES DE TOXICITÉ AIGUË:	RTECS #	Rat - Inhalation	Lapin - Cutanée	Rat - Ingestion
		4 heure - CL <sub>50</sub>	DL <sub>50</sub>	DL <sub>50</sub>
Difluorure d'ammonium	MW7875000	319 ppm (HF)	Pas disponibles	130 mg/kg
Phosphate d'ammonium monobasique	Pas disponibles	Pas disponibles	>7940 mg/kg	5750 mg/kg

**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE:** L'exposition prolongée à des niveaux élevés de fluorure peut entraîner une fluorose squelettique. Les symptômes peuvent inclure marbrures de dents, les os fragiles, une perte de poids, anémie, les ligaments calcifiées, de la douleur et des raideurs dans les articulations.

**Aggravation des Conditions Préexistantes:** Les personnes avec de diabète ou des dommages des reins semblent être à une augmentation du risque aux effets de fluor.

**Irritation:** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/l'OSHA.

**Sensibilisation:** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/l'OSHA.

**Effets sur la reproduction:** L'insuffisance de données disponibles.

**Tératogénicité:** L'insuffisance de données disponibles.

**Mutagénicité:** L'insuffisance de données disponibles.

**Cancérogénicité:** L'insuffisance de données disponibles.

**Matières Synergiques Toxicologiquement:** Pas de données disponibles.

## SECTION 12 - INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

**Effets Environnementales:** Nocif pour l'environnement ou sur la diversité biologique.

**Données d'écotoxicité:** Difluorure d'ammonium (1341-49-7) - Poisson - 96 heure CL50: >100 mg/L

**Données Écofate:** Non déterminé.

## SECTION 13 – ÉLIMINATION

**Élimination:** Matières Dangereux. Consulter les règlements applicables et les autorités avant l'élimination.

## SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

<b>Transport des Marchandises Dangereuses (TMD)</b>	Applicable pour l'expédition par voie terrestre seulement. GMU2012 #154
<b>Appellation réglementaire:</b>	HYDROGÉNODIFLUORURE D'AMMONIUM SOLIDE
<b>Classe:</b>	8
<b>Numéro UN:</b>	UN1727
<b>Groupe d'emballage:</b>	II



**ÉTAS-UNIS Département de Transport (DDT)**

Applicable pour l'expédition par voie terrestre seulement.  
GMU2012 #154

Appellation réglementaire:  
Classe:  
Numéro UN:  
Groupe d'emballage:

HYDROGÉNODIFLUORURE D'AMMONIUM SOLIDE  
8  
UN1727  
II



**SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

**CANADA:** Les composants de ce produit sont répertoriés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS) ou en sont exemptés.

Ce produit contrôlé a été classé en tenant compte des critères de risques énoncés dans la Loi sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique contient tous les renseignements qui y sont relatifs.

**Classification du SIMDUT:** E, D1B, D2B

**Loi sur les Produits Dangereux - Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI):**

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Coupée</u>
Difluorure d'ammonium	Fluorures, composés inorganique, n.s.a	1%

**LCPE (1999) - Liste des Substances Toxiques Annexe 1:**

Fluorures, composés inorganique: Nocif pour l'environnement ou sur la diversité biologique. Examen exigences réglementaires applicables et consulter les autorités pour supplémentaires d'information.

**ÉTAS-UNIS:** Les composants de ce produit sont répertoriés dans le Loi Réglementant les Substances Toxiques (TSCA) inventaire liste ou en sont exemptés.

**L'OSHA:** Ce produit est considéré comme dangereux tels que définis par les États-Unis OSHA norme de communication des dangers le Code Fédéral des Règlements, 29 CFR 1910.1200.

**Titre III SARA/EPCRA Sections 311 & 312 – Danger Catégories:**

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Incendie</u>	<u>Pression</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Difluorure d'ammonium	1341-49-7	No	No	Oui	Oui	Oui
Phosphate d'ammonium monobasique	7722-76-1	No	No	No	Oui	No

**Titre III SARA/EPCRA Section 313 – Chimiques Toxiques – Inventaire des Rejets Toxiques:**

Sels d'ammonium - niveau de minimal 1.0%

**Titre III SARA/EPCRA Sections 302 & 304 - Substances Extrêmement Dangereux - Seuil de Planification**

**Quantités:** Sels d'ammonium TPQ 500 lbs/227 kg

**CERCLA – Substances Dangereux - Quantités à Rapport:**

CAS# 1341-49-7: 100 lbs/45.4 kg final QR

Sels d'ammonium: 100 lbs/45.4 kg final QR

**RCRA:** Déchets Dangereux.

**Loi sur la Qualité de l'Air (CAA):**

Sels d'ammonium: TQ de 20,000 lbs/9072 kg

Ne contient pas de n'importe quel compteur de classe 1 Substances Appauvrissant d'Ozone.

Ne contient pas de n'importe quel compteur de classe 2 Substances Appauvrissant d'Ozone.

**Loi sur la Qualité de l'Eau (CWA):**

CAS# 1341-49-7 est répertorié comme l'un des Substances Dangereux en vertu de la CWA.

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme priorité les polluants en vertu de la loi.

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme polluants toxiques en vertu de la loi.

**SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

**FS préparée par:** Service Technique. Contactez le fournisseur pour l'information.

**Date de revue:** Mars 22, 2014

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.